

1. Exportateur :

FAC-SIMILÉ

INF 3

N°

ORIGINAL

2. Destinataire au moment de l'exportation

**MARCHANDISES EN RETOUR
BULLETIN D'INFORMATIONS**

REMARQUES IMPORTANTES

3. Pays de destination au moment de l'exportation

1. Avant de remplir le formulaire, l'intéressé doit consulter les dispositions relatives aux marchandises en retour ainsi que les notes figurant au verso du présent formulaire.
2. L'intéressé doit remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à la main les cases n^{os} 1 à 11 du formulaire.
3. Lorsque le bulletin est établi pour des marchandises dont l'exportation a été effectuée, dans le cadre de la politique agricole commune, sous le couvert d'un certificat d'exportation ou de préfixation ou pour des marchandises susceptibles de bénéficier de l'octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation, il n'est valable que si la case B et, dans la mesure nécessaire, la case A ci-dessous ont été visées par les autorités compétentes.
4. Le présent bulletin doit être remis au bureau de douane de réimportation.

4. Marques, numéros, nombre et nature des colis – Désignation des marchandises exportées

5. Poids brut

6. Poids net

7. Valeur statistique

8. Quantité pour laquelle le bulletin est demandé :

a) en chiffres

b) en toutes lettres

9. Code NC

A. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS D'EXPORTATION OU DE PRÉFIXATION

— Réglementation certificats respectée

A , le

(signature)

(cachet)

B. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR L'OCTROI DES RESTITUTIONS ET AUTRES MONTANTS À L'EXPORTATION

Sans octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation (1)

Restitutions et autres montants à l'exportation remboursés pour(quantité) (1)

Titre de paiement des restitutions ou autres montants à l'exportation annulé pour (quantité) (1)

A , le

(signature)

(cachet)

10. Données complémentaires relatives aux marchandises :

a) document d'exportation modèle n° du

b) marchandises exportées en apurement d'une opération de perfectionnement actif (1)

c) marchandises ayant été mises en libre pratique pour une destination particulière (1)

d) marchandises se trouvant dans l'une des situations visées à l'article 9 paragraphe 2 du traité (1)

C. VISA DU BUREAU D'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DOUANIÈRES D'EXPORTATION

Informations reprises aux cases nos 1 à 10 certifiées exactes.
Mesures d'identification prises :

A , le

(signature)

(cachet)

11. DEMANDE DE L'EXPORTATEUR

Le soussigné, exportateur (1)

représentant de l'exportateur (1), demande la délivrance du présent bulletin en vue de la réimportation des marchandises qui y sont désignées.

A..... , le

(signature)

**NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU
DE DOUANE D'EXPORTATION**

NOTES

- Case n° 1 : Indiquer le nom ou la raison sociale et l'adresse complète, y compris l'État membre.
- Case n° 4 : Désigner de façon exacte les marchandises selon leur appellation usuelle et commerciale ou selon leur dénomination tarifaire. La désignation doit être la même que celle utilisée dans le document d'exportation.
- Case n° 5 et 6 : Indiquer les quantités figurant dans le document d'exportation.
- Case n° 7 : Indiquer la valeur statistique, au moment de l'exportation, dans la monnaie de l'État membre d'exportation.
- Case n° 8 : Indiquer, selon le cas, le poids net, le volume, etc., que l'intéressé désire réimporter.
- Case n° 10 point c) : Cette mention se rapporte aux marchandises qui ont été mises en libre pratique dans la Communauté au bénéfice d'une exonération totale ou partielle des droits à l'importation en raison de leur destination à des fins particulières.
- Case n° 10 point d) : Cette mention se rapporte à la situation des marchandises au moment de leur exportation.

DEMANDE DU BUREAU DE RÉIMPORTATION

Le bureau de réimportation désigné ci-dessous demande :

- de contrôler l'authenticité du présent bulletin et l'exactitude des mentions qu'il contient (1),
 de lui fournir les renseignements suivants (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉPONSE DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

- Le présent bulletin est authentique et les mentions qu'il contient sont exactes (1).
 Le présent bulletin donne lieu aux remarques suivantes (1) :

 Autres renseignements demandés (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉIMPORTATION

Quantité réimportée

**Modèle, numéro et date du document de réimportation
Signature et cachet du bureau de réimportation**

1. Exportateur :

FAC-SIMILÉ

INF 3

N°

COPIE

2. Destinataire au moment de l'exportation

**MARCHANDISES EN RETOUR
BULLETIN D'INFORMATIONS**

REMARQUES IMPORTANTES

3. Pays de destination au moment de l'exportation

1. Avant de remplir le formulaire, l'intéressé doit consulter les dispositions relatives aux marchandises en retour ainsi que les notes figurant au verso du présent formulaire.
2. L'intéressé doit remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à la main les cases n°s 1 à 11 du formulaire.
3. Lorsque le bulletin est établi pour des marchandises dont l'exportation a été effectuée, dans le cadre de la politique agricole commune, sous le couvert d'un certificat d'exportation ou de préfixation ou pour des marchandises susceptibles de bénéficier de l'octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation, il n'est valable que si la case B et, dans la mesure nécessaire, la case A ci-dessous ont été visées par les autorités compétentes.
4. Le présent bulletin doit être remis au bureau de douane de réimportation.

4. Marques, numéros, nombre et nature des colis – Désignation des marchandises exportées

5. Poids brut

6. Poids net

7. Valeur statistique

8. Quantité pour laquelle le bulletin est demandé :

a) en chiffres

b) en toutes lettres

9. Code NC

A. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS D'EXPORTATION OU DE PRÉFIXATION

— Réglementation certificats respectée

A , le

(signature)

(cachet)

B. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR L'OCTROI DES RESTITUTIONS ET AUTRES MONTANTS À L'EXPORTATION

Sans octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation (1)

Restitutions et autres montants à l'exportation remboursés pour(quantité) (1)

Titre de paiement des restitutions ou autres montants à l'exportation annulé pour (quantité) (1)

A , le

(signature)

(cachet)

10. Données complémentaires relatives aux marchandises :

a) document d'exportation modèle n° du

b) marchandises exportées en apurement d'une opération de perfectionnement actif (1)

c) marchandises ayant été mises en libre pratique pour une destination particulière (1)

d) marchandises se trouvant dans l'une des situations visées à l'article 9 paragraphe 2 du traité (1)

C. VISA DU BUREAU D'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DOUANIÈRES D'EXPORTATION

Informations reprises aux cases nos 1 à 10 certifiées exactes.
Mesures d'identification prises :

A , le

(signature)

(cachet)

11. DEMANDE DE L'EXPORTATEUR

Le soussigné, exportateur (1)

représentant de l'exportateur (1), demande la délivrance du présent bulletin en vue de la réimportation des marchandises qui y sont désignées.

A..... , le

(signature)

**NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU
DE DOUANE D'EXPORTATION**

NOTES

- Case n° 1 : Indiquer le nom ou la raison sociale et l'adresse complète, y compris l'État membre.
- Case n° 4 : Désigner de façon exacte les marchandises selon leur appellation usuelle et commerciale ou selon leur dénomination tarifaire. La désignation doit être la même que celle utilisée dans le document d'exportation.
- Case n° 5 et 6 : Indiquer les quantités figurant dans le document d'exportation.
- Case n° 7 : Indiquer la valeur statistique, au moment de l'exportation, dans la monnaie de l'État membre d'exportation.
- Case n° 8 : Indiquer, selon le cas, le poids net, le volume, etc., que l'intéressé désire réimporter.
- Case n° 10 point c) : Cette mention se rapporte aux marchandises qui ont été mises en libre pratique dans la Communauté au bénéfice d'une exonération totale ou partielle des droits à l'importation en raison de leur destination à des fins particulières.
- Case n° 10 point d) : Cette mention se rapporte à la situation des marchandises au moment de leur exportation.

DEMANDE DU BUREAU DE RÉIMPORTATION

Le bureau de réimportation désigné ci-dessous demande :

- de contrôler l'authenticité du présent bulletin et l'exactitude des mentions qu'il contient (1),
 de lui fournir les renseignements suivants (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉPONSE DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

- Le présent bulletin est authentique et les mentions qu'il contient sont exactes (1).
 Le présent bulletin donne lieu aux remarques suivantes (1) :

 Autres renseignements demandés (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉIMPORTATION

Quantité réimportée

**Modèle, numéro et date du document de réimportation
Signature et cachet du bureau de réimportation**

1. Exportateur :

FAC-SIMILÉ

INF 3

N°

COPIE

2. Destinataire au moment de l'exportation

**MARCHANDISES EN RETOUR
BULLETIN D'INFORMATIONS**

REMARQUES IMPORTANTES

3. Pays de destination au moment de l'exportation

1. Avant de remplir le formulaire, l'intéressé doit consulter les dispositions relatives aux marchandises en retour ainsi que les notes figurant au verso du présent formulaire.
2. L'intéressé doit remplir à la machine à écrire ou en caractères d'imprimerie à la main les cases n^{os} 1 à 11 du formulaire.
3. Lorsque le bulletin est établi pour des marchandises dont l'exportation a été effectuée, dans le cadre de la politique agricole commune, sous le couvert d'un certificat d'exportation ou de préfixation ou pour des marchandises susceptibles de bénéficier de l'octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation, il n'est valable que si la case B et, dans la mesure nécessaire, la case A ci-dessous ont été visées par les autorités compétentes.
4. Le présent bulletin doit être remis au bureau de douane de réimportation.

4. Marques, numéros, nombre et nature des colis – Désignation des marchandises exportées

5. Poids brut

6. Poids net

7. Valeur statistique

8. Quantité pour laquelle le bulletin est demandé :

a) en chiffres

b) en toutes lettres

9. Code NC

A. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN MATIÈRE DE CERTIFICATS D'EXPORTATION OU DE PRÉFIXATION

— Réglementation certificats respectée

A, le

(signature)

(cachet)

B. VISA DES AUTORITÉS COMPÉTENTES POUR L'OCTROI DES RESTITUTIONS ET AUTRES MONTANTS À L'EXPORTATION

Sans octroi de restitutions ou autres montants à l'exportation (1)

Restitutions et autres montants à l'exportation remboursés pour(quantité) (1)

Titre de paiement des restitutions ou autres montants à l'exportation annulé pour (quantité) (1)

A, le

(signature)

(cachet)

10. Données complémentaires relatives aux marchandises :

a) document d'exportation modèle n° du

b) marchandises exportées en apurement d'une opération de perfectionnement actif (1)

c) marchandises ayant été mises en libre pratique pour une destination particulière (1)

d) marchandises se trouvant dans l'une des situations visées à l'article 9 paragraphe 2 du traité (1)

C. VISA DU BUREAU D'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS DOUANIÈRES D'EXPORTATION

Informations reprises aux cases nos 1 à 10 certifiées exactes.
Mesures d'identification prises :

A, le

(signature)

(cachet)

11. DEMANDE DE L'EXPORTATEUR

Le soussigné, exportateur (1)

représentant de l'exportateur (1), demande la délivrance du présent bulletin en vue de la réimportation des marchandises qui y sont désignées.

A....., le

(signature)

**NOM ET ADRESSE COMPLÈTE DU BUREAU
DE DOUANE D'EXPORTATION**

NOTES

- Case n° 1 : Indiquer le nom ou la raison sociale et l'adresse complète, y compris l'État membre.
- Case n° 4 : Désigner de façon exacte les marchandises selon leur appellation usuelle et commerciale ou selon leur dénomination tarifaire. La désignation doit être la même que celle utilisée dans le document d'exportation.
- Case n° 5 et 6 : Indiquer les quantités figurant dans le document d'exportation.
- Case n° 7 : Indiquer la valeur statistique, au moment de l'exportation, dans la monnaie de l'État membre d'exportation.
- Case n° 8 : Indiquer, selon le cas, le poids net, le volume, etc., que l'intéressé désire réimporter.
- Case n° 10 point c) : Cette mention se rapporte aux marchandises qui ont été mises en libre pratique dans la Communauté au bénéfice d'une exonération totale ou partielle des droits à l'importation en raison de leur destination à des fins particulières.
- Case n° 10 point d) : Cette mention se rapporte à la situation des marchandises au moment de leur exportation.

DEMANDE DU BUREAU DE RÉIMPORTATION

Le bureau de réimportation désigné ci-dessous demande :

- de contrôler l'authenticité du présent bulletin et l'exactitude des mentions qu'il contient (1),
 de lui fournir les renseignements suivants (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉPONSE DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

- Le présent bulletin est authentique et les mentions qu'il contient sont exactes (1).
 Le présent bulletin donne lieu aux remarques suivantes (1) :

 Autres renseignements demandés (1) :

(1) Cocher la case utile.

Nom et adresse complète du bureau de réimportation

A , le

(signature)

(cachet)

RÉIMPORTATION

Quantité réimportée

**Modèle, numéro et date du document de réimportation
Signature et cachet du bureau de réimportation**